

Réf: Dossier N° 155836

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « BASSY SAKO TRANS-ATLANTIQUE COTE D'IVOIRE » en abrégé « BSTA-COTE D'IVOIRE »

Siège social Abidjan, Treichville, ABIDJAN TREICHVILLE, DANS L'IMMEUBLE TREICH-CENTER, Lot 0, Ilot 0

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 20/10/2022, et enregistrés au CEPICI le 02/11/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « BASSY SAKO TRANS-ATLANTIQUE COTE D'IVOIRE » en abrégé « BSTA-COTE D'IVOIRE »

Objet : L' IMPORT ET EXPORT DE MARCHANDISES DIVERS, LOGISTIQUE.

Et pour la réalisation de l'objet social :

l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

la prise en location gérance de tous fonds de commerce.

la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée

et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles,

mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social

ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 2,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (20,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Treichville, ABIDJAN TREICHVILLE, DANS L'IMMEUBLE TREICH-CENTER, Lot 0, Ilot 0

Dirigeant(s) : M SACKO BRAHIMA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-06295 du 28/11/2022 au  
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°60958/GTCA/RC/2022 du 28/11/2022

